

1, Moscovie. Le Duché de Curlande apartiendra au Roi Auguste Electeur de Saxe & à ses Successeurs, en relevant de la Couronne de Pologne comme auparavant. Qu'on réti vira aux Etats du Duché d'Hannover, le Duché de Breme, y compris nommément la Ville de Staden, & la Principauté de Werden. Que le Roi de Prusse aura Stetin & ses dépendances, en y comprenant Wolgast, Anclan, & tout ce qui peut servir à assurer la Navigation de la Riviere de Pene. Que tous les Confederéz contribueront suivant qu'on en est convenu à la conquête de la Ville de Stralsond, Isle de Rugen, & leurs dépendances, pour être ensuite entièrement abandonnés en propriété au Roi de Dannemarck, avec tout le reste de la Pommeranie Suedoise. Que Sa M. Danoise retiendra pour toujours les Etats de Holstein-Gottorp, auquel cependant il donnera en dédommagement les Comtez d'Oldembourg & de Delmenhorst, lors que la Paix sera faite. Enfin que les Troupes Danoises, Prussiennes & d'Hannover feront le Siege de Wismar, pour ensuite la raser, & qu'alors le Domaine en sera abandonné & ses dépendances au Duc de Mecklembourg &c.

Si cette convention est réelle, il est à craindre que l'exécution ne cause beaucoup d'effusion de sang, & la ruïne entière de plusieurs Etats: elle perpetuera, sans doute, la guerre du Nord, qui depuis quinze ans a causé des ravages infinis. Les Turcs, qui sont déjà puissamment armés contre les Chrétiens, trouveront un intérêt réel, à la divi-

Conditions
qu'on publie
de ce Traité.